

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mars 2020

L'an deux mille vingt, le cinq mars à vingt heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **26/02/2020**

Etaient présents :

- | | |
|------------------------------|--|
| 1. M. Serge GUILAUMÉ, | 11. M. Bertrand TOUEILLE, |
| 2. M. Dominique JAILLIER, | 12. M. Mickaël MOURIN, |
| 3. M. Philippe SAUVÉ, | 13. Mme Fanny MORILLON, (arrivé à 21 h 37 –
point questions diverses) |
| 4. Mme Magali LOINARD, | 14. M. Alain CHAUVEAU, |
| 5. Mme Anne-Pascale LECLERC, | 15. M. Stéphane MARCHAND, |
| 6. Mr Gérard LETARD, | 16. M. Olivier GUILLET, |
| 7. M. Mickaël RAIMBAULT, | 17. Mme Aurélie BROSSIER, |
| 8. Mme Isabelle DRAPEAU, | 18. M. Gaël PINEAU. |
| 9. Mme Aurélie PINSON, | |
| 10. Mme Véronique LABBE | |

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Denis GAUTHIER, M. Jean- Pierre AUDEBERT, M. Etienne GIFFARD,
M. Patrice CHRÉTIEN, Mme Gwénaëlle REILLON.

Absent :

M. Stéphane MARCHAND a été élu secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 26 02 2020
DATE D'AFFICHAGE : 26 02 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 17
VOTANTS : 17

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020 est approuvé.

N° 20-03-013 COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCLARE conforme les comptes de gestion 2019 :

- Du budget principal de Prée-d'Anjou,

- Des budgets lotissements « La Heronnière 2 » et « Le Fresne »,
Dressés par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur.

N° 20-03-014 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE PRÉE-D'ANJOU.

Monsieur Dominique JAILLIER, premier adjoint, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice 2019	=	877 083.97 euros
Dépenses de l'exercice 2019	=	666 792.46 euros
Résultat de l'exercice au 31/12/19		210 291.51 euros
001-Résultat reporté au 31/12/18	=	14 002.41 euros
Résultat de clôture au 31/12/2019 (article 001)	=	224 293.92 euros
Restes à réaliser recettes au 31/12/19	=	206 552.00 euros
Restes à réaliser dépenses au 31/12/19	=	319 809.29 euros
Solde restes à réaliser	=	- 113 257.29 euros
Résultat Net en investissement au 31/12/19	=	<u>111 036.63 euros</u>

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice 2019	=	1 073 699.70 euros
Dépenses de l'exercice 2019	=	895 102.79 euros
Résultat de l'exercice au 31/12/19	=	178 596.91 euros
002-Résultat reporté au 31/12/18	=	0.00 euros
Résultat net en fonctionnement au 31/12/2019	=	+ 178 596.91 euros

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère et à l'unanimité :

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal dressé par Mr Dominique JAILLIER, maire délégué.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 LOTISSEMENT LA HERONNIÈRE 2.

Monsieur Dominique JAILLIER, premier adjoint, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice 2019	=	172 247.09 euros
Dépenses de l'exercice 2019	=	47 146.67 euros
Résultat de l'exercice au 31/12/19	=	125 100.42 euros
001-Résultat reporté au 31/12/18	=	- 267.19 euros
Résultat de clôture au 31/12/2019 (article 001)	=	124 833.23 euros

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice 2019	=	35 513.92 euros
Dépenses de l'exercice 2019	=	172 309.99 euros
Résultat de l'exercice au 31/12/18	=	- 136 796.07 euros
002-Résultat reporté au 31/12/19	=	11 899.94 euros
Résultat net en fonctionnement au 31/12/2019	=	- 124 896.13 euros

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère et à l'unanimité :

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget lotissement La Herronnière dressé par Mr Dominique JAILLIER, maire délégué.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LOTISSEMENT LE FRESNE.

Monsieur Philippe SAUVÉ, deuxième adjoint, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice 2019	=	72 772.59 euros
Dépenses de l'exercice 2019	=	20 510.52 euros
Résultat de l'exercice au 31/12/19		52 262.07 euros
001-Résultat reporté au 31/12/18	=	- 46 848.85 euros
Résultat de clôture au 31/12/2019 (article 001)	=	5 413.22 euros

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice 2019	=	67 359.37 euros
Dépenses de l'exercice 2019	=	72 772.59 euros
Résultat de l'exercice au 31/12/19	=	- 5 413.22 euros
002-Résultat reporté au 31/12/18	=	0.00 euros
Résultat net en fonctionnement au 31/12/2019	=	- 5 413.22 euros

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère et à l'unanimité :

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget lotissement Le Fresne dressé par Mr Philippe SAUVÉ, maire délégué.

N° 20-03-015 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET PRINCIPAL DE PRÉE-D'ANJOU DE L'EXERCICE 2020.

Considérant que le compte administratif 2019 voté par l'assemblée fait apparaître :

- un excédent cumulé d'exploitation de 178 596.91 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

* 1) Détermination du résultat d'exploitation 2019 à affecter :

- Excédent antérieur reporté (C/110 Report à nouveau créditeur) : néant
- Déficit antérieur reporté (C/119 Report à nouveau débiteur) : néant
- Résultat de l'exercice 2019 178 596.91 euros
- Résultat d'exploitation 2019 à affecter : + 178 596.91 euros

* 2) Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation de l'année 2019 obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31/12/2019 (C/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés) : 178 596.91 euros.

N° 20-03-016 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2020.

Vu la préparation du budget primitif 2020,

Vu les différentes demandes de subventions des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions comme suit :

SUBVENTIONS IMPREVUES (réserve)	1 000,00
AGL Football Laigné	3 850,00
AGL Gymnastique Laigné	250,00
AGL Musique et Danse Laigné	950,00
Olympique Club pétanque Laigné	250,00
ASTTL Tennis de table Laigné	600,00
Bad Laigné	200,00
Club de l'amitié Laigné	
Ancien combattants Laigné	100,00
LAIGNE BY NIGHT (jeunes)	
Ost cheval noir Laigné	
Groupement de défense contre les nuisibles	452,00
APEL ST JULIEN	3 000,00
Les Am' Acteurs	
Amicale des anciens élèves de St Julien	
ADMR - Laigné-Loigné/Mayenne	1 035,00
Comité des fêtes	
Group.local Ennemis culture	
APPEL SACRE COEUR	
Association Culturelle Ampoigné	
Entente Sportive Foot Ampoigné	
Gymnastique Volontaire	600,00
Loisirs pour tous Ampoigné	100,00
Paus'théâtre	
Junior association Ampoigné	
Les fou'Foyeurs	
Danse Orientale	
ADMR CHEMAZE MENIL AMPOIGNE	561,00
Sud Mayenne Précarité	266,80
Secours catholique	
Les Virades Pays Ch-Gontier	
Chambre des Métiers	
TOTAL	13 214,80

RAPPEL aux associations de la commune que les subventions accordées ci-dessus, s'ajoute au prêt gratuit des salles communales, qui est à considérer aussi comme une subvention.

N° 20-03-017 REPAS DES AÎNÉS SAMEDI 4 AVRIL 2020.

Mr le maire rappelle que l'organisation du traditionnel repas des aînés relève aujourd'hui de la compétence de la Commune. Les dépenses et recettes s'y rattachant seront à imputer sur le budget de la Commune.

Celui-ci aura lieu le samedi 4 avril 2020 à 12 h 30 à la salle des Loisirs d'Ampoigné, repas préparé par le restaurant l'Ilot Vert, Mr Gilles LESAGE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de demander une participation de 12.00 € par personne.

N° 20-03-018 CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, délibération N° 20-01-001 en date du 23 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 16 mars 2020 un emploi permanent à temps complet à raison de 35 h 00 (*heures hebdomadaires*) d'adjoint technique territorial.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012- Charges de personnel.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 16 mars 2020.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Questions diverses :

- **Compte rendu des commissions :**

Commission travaux : Il est décidé de remplacer les projecteurs défectueux par du LED, plus économique.

Il est décidé d'installer un store enroulable extérieur comme protection solaire au bâtiment ALSH.

Comité de Pilotage jeunesse : Il est décidé de ne pas réactualiser les tarifs du service enfance – accueil de Loisirs. Une réunion a eu lieu sur le fonctionnement de la restauration, en présence d'élus, du cuisinier de l'Iliade, des agents et parents. Les quantités de repas sont revues à la baisse.

Radars pédagogiques : Il y a quelques années, des groupes de communes de la communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, avaient acquis des radars pédagogiques et ceux-ci étaient installés dans nos communes suivant un planning.

A ce jour, certains appareils ont été endommagés et ne sont plus régulièrement utilisés.

Il a été proposé que la Ville de Château-Gontier-sur-Mayenne récupère les 4 radars pour son propre usage. Il a été décidé, pour les communes qui le souhaitent, dont Prée-d'Anjou, d'établir un planning d'utilisation dans notre commune pour des actions ponctuelles de sensibilisation.

Permanences élections municipales :

1^{er} TOUR – dimanche 15 mars 2020

BUREAU DE VOTE 1

<u>Plages horaires</u>	<u>NOM - Prénom</u>	<u>NOM - Prénom</u>	<u>NOM - Prénom</u>
8 H 00 - 10 H 30	GUILLET Olivier	BROSSIER Aurélie	MOURIN Mickaël
10 H 30 - 13 H 00	PINEAU Gaël	CHAUVEAU Alain	REILLON Gwénaëlle
13 H 00 - 15 H 30	LECLERC A-Pascale	LETARD Gérard	CHRETIEN Patrice
15 H 30 - 18 H 00	LOINARD Magali	JAILLIER Dominique	MORILLON Fanny

BUREAU DE VOTE 2

<u>Plages horaires</u>	<u>NOM - Prénom</u>	<u>NOM - Prénom</u>	<u>NOM - Prénom</u>
<u>8 H 00 - 10 H 30</u>	GUILAUMÉ Serge	LABBE Véronique	
<u>10 H 30 - 13 H 00</u>	SAUVÉ Philippe	LABBE Véronique	RAIMBAULT Mickaël
<u>13 H 00 - 15 H 30</u>	SAUVÉ Philippe	DRAPEAU Isabelle	
<u>15 H 30 - 18 H 00</u>	DRAPEAU Isabelle	GUILAUMÉ Serge	TOUEILLE Bertrand

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30 mn.

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
GUILAUMÉ	Serge	
JAILLIER	Dominique	
SAUVÉ	Philippe	
LOINARD	Magali	
LECLERC	Anne-Pascale	

LETARD	Gérard	
GAUTHIER	Denis	Absent excusé
RAIMBAULT	Mickaël	
DRAPEAU	Isabelle	
PINSON	Aurélie	
AUDEBERT	Jean-Pierre	Absent excusé
GIFFARD	Etienne	Absent excusé
LABBE	Véronique	
TOUEILLE	Bertrand	
MOURIN	Mickaël	Absent excusé
MORILLON	Fanny	Absente excusée
CHAUVEAU	Alain	
MARCHAND	Stéphane	Absent excusé
GUILLET	Olivier	
CHRÉTIEN	Patrice	
REILLON	Gwénaëlle	Absente excusée
BROSSIER	Aurélie	
PINEAU	Gaël	